

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 27 juillet 2022

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (04 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Daniel NOURRY, Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Viviane CARSANA.

DELIBERATION N°5

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que, suite au Jury de l'appel à projets « Maîtrise de l'Énergie dans les bâtiments », la commission « Économies d'Énergie - Performances énergétiques et Énergies Renouvelables » du 13 juin 2022 a émis une série de propositions.

Parmi ces dernières, il propose de retenir les propositions ci-après :

- **proposition 2** : Au vu du nombre de candidatures désormais conséquent à l'appel à projets et afin d'éviter l'éviction de projets de valeur, repasser à un jury annuel qui pourrait avoir lieu début février afin de permettre aux candidats et au SIED 70 d'établir leurs budgets avec le maximum de paramètres.

- **proposition 3** : réduire le plafond de la subvention du SIED 70 pour le ramener à 75 000 € (pour mémoire : 100 000 € fixés en 2021, 75 000 € en 2019, 50 000 € en 2017).

- **proposition 4** : réviser la note des rénovations de logement à la baisse. Il est ainsi proposé de revoir les critères de notation selon le tableau ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220914-DELIB5BU140

CRITERES DE SELECTION DU PROJET		Propositions de modifications	
	Point(s)	CRITERES DE SELECTION DU PROJET	Point(s)
USAGE DU BATIMENT		USAGE DU BATIMENT	
Bureaux, accueil du public, Mairie	20	Bureaux, accueil du public, Mairie	10
Locaux d'enseignement/périscolaires	20	Locaux d'enseignement/périscolaires	10
Locaux sportifs/de loisirs/culturels	18	Locaux sportifs/de loisirs/culturels	10
Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical, ...)	16	Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical, ...)	10
Logements communaux individuels ou collectifs	16	Logements communaux individuels ou collectifs	5
Restauration scolaire/Hébergement (gîtes...)	14	Restauration scolaire/Hébergement (gîtes...)	5
Autres bâtiments communaux	10	Autres bâtiments communaux	5
SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points		SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 10 points	
ECONOMIES GENEREES		ECONOMIES GENEREES	
% de kWh économisés > 40 %	30	% de kWh énergies finales économisés > 60 %	40
% de kWh économisés de 30 à 40 %	25	% de kWh énergies finales économisés > 40 %	20
% de kWh économisés de 20 à 30 %	20	% de kWh énergies finales économisés de 30 à 40 %	10
% de kWh économisés < 20 %	10		
Engagement dans le label Effilogis (bonus)	8		
Engagement dans le label Efilogis Performance (bonus)	10		
SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points		SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points	
PERTINENCE DU PROJET		PERTINENCE DU PROJET	
Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment, ...)	14	Démarche globale (sur l'ensemble du bâtiment, démarche plurianuelle)	15
Qualité environnementale des matériaux installés	12	Démarche confort d'été passif (hors clim)	10
Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information, ...)	10	Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition	10
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition	4	Matériaux biosourcés (>10% d'éléments biosourcés dans la composition)	5
		Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information, ...)	5
		Maitrise d'œuvre	5
SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points		SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 50 points	
TOTAL sur 100 points		TOTAL sur 100 points	
		Engagement dans le BBC dans tertiaire (bonus)	5
		Engagement dans le BBC Performance (bonus)	15
		TOTAL avec points bonus	

Outre les propositions de la commission, Monsieur le Président soumet les propositions de modifications suivantes aux membres du Bureau syndical :

- **proposition 5** : Modifier les taux de subvention appliqués comme indiqués ci-après :

Communes où le SIED 70 perçoit la TCFE :

- _ 50% → 40%
- _ 70% si BBC → +20% si BBC performance
- _ + 20 % si projet global → 0 %

Communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE :

- _ 25% → 20%
- _ 30% si BBC → +10% si BBC performance
- _ + 20 % si projet global → 0 %

- **autre proposition 6** : limiter l'appel à projets à un projet par an et par collectivité.

Monsieur le Président précise que la dotation de cet appel à projets est de 1 000 000 €.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1/ **APPROUVE** les propositions telles qu'exposées par Monsieur le Président.

2/ **CHARGE** Monsieur le Président de modifier le guide des aides du syndicat en conséquence.

PJ : Fiche MDE 2 du guide des aides

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

